



Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles

Crise laitière: Si le combat syndical (FNPL, FNSEA, JA) a fait plier Lactalis les actions se poursuivent sur le département

Le 30 août, un accord sur la revalorisation du prix du lait payé par Lactalis a été trouvé après 24 heures de négociation. La FDSEA salue cet accord obtenu de haute lutte. Lactalis, géant mondial et leader du secteur, dernier de la classe des grandes entreprises laitières en termes de valorisation du prix du lait devait être montré du doigt. Toutefois, au regard du niveau de revalorisation obtenu après 24 heures de négociation, il est clair que cette avancée ne va pas à elle seule répondre à la crise laitière qui perdure. Les quelques centimes supplémentaires payés au producteur par Lactalis ne couvrent pas le coût de production moyen d'un producteur de lait (sans rémunération) sur 1 litre de lait.

Le prix juste est celui qui rémunère notre travail et la qualité du lait que nous produisons chaque jour pour les consommateurs.

La responsabilité des autres entreprises laitières est évidemment aussi clairement engagée. Sodial n'avait t'elle pas envisagé d'aligner ces prix sur ceux de Lactalis ?

Alors que les accords de prix sont interdit en France par la LME, force est de constater que toutes les entreprises alignent leurs prix, et ce, vers le bas. Le prix payé pour l'ensemble des laiteries françaises se situe entre 27 centimes et 28 cts le litre de lait en moyenne sur 2016.

Un grand pays agricole comme la France ne peut laisser structurellement ses agriculteurs vendre en dessous de leurs coûts de production. Cela est intolérable ! **Nous ne nous satisfaisons pas de cette aumône !**

Nous invitons la presse à nous rencontrer sur le parvis de la Chambre d'Agriculture **Samedi 10 septembre après midi à 14h** pour lancer une opération de stickage dans les Gms du département (Lannemezan, Lourdes, Tarbes).

A cette occasion, nous soulignerons l'espoir de voir émerger avec le projet de loi Sapin 2, un cadre de relations commerciales équilibrées et transparentes. L'objectif est que les producteurs de lait puissent logiquement et légitimement bénéficier de la valeur ajoutée créée par toute la filière laitière française sans se trouver contraints de faire pression et de négocier pendant 24 heures leur rémunération avec chaque entreprise.

La FDSEA souhaite que le projet de loi Sapin 2 soit voté en l'état car il présente des dispositifs législatifs qui s'inspirent directement de la charte de valeurs de la FNPL.

Thierry SEGOUFFIN
Le président de section Lait